L'ATELIER
Apprendre + Jouer
PASSION MUSIQUE
DEPUIS 2006
WWW.ATELIER-APPRENDRE-JOUER.COM

Foyer Hubert Constantin
14, rue Centrale
73000 BARBERAZ

REGLEMENT INTERIEUR

Conditions Générales d'Utilisation et de Vente (CGVU)

Article 1 : inscription et adhésion

L'adhésion à l'association « l'Atelier, Apprendre & Jouer » et l'inscription à un ou plusieurs cours sont obligatoires pour participer aux activités proposées. Les inscriptions pour une saison ont lieu une fois par an au mois de septembre.

Il est néanmoins possible à tout moment de la saison d'adhérer à l'association et de s'inscrire aux cours.

L'adhésion à l'Atelier, Apprendre & Jouer implique l'acceptation et le respect des présentes conditions.

Article 2 : le paiement de l'adhésion et des cours

Les montants de l'adhésion et des cours sont fixés annuellement. Les tarifs fixés pour une saison sont valables du 1er septembre de l'année en cours au 31 août de l'année suivante.

Le paiement de l'adhésion et des cours peuvent être effectués par les moyens suivants :

- Adhésion en ligne via le site Internet : paiement par carte bancaire en une ou 3 fois au maximum.
- Adhésion en présentiel lors de la Journée des inscriptions ou en cours de saison : paiement par chèque bancaire au nom de l'association, ou en espèces à condition dans ce cas que l'intégralité du paiement soit effectuée au moment de l'inscription. Dans le cas d'un règlement par chèque bancaire, le paiement échelonné est possible en six échéances au maximum.

En cas d'adhésion et d'inscription en cours de saison le tarif des cours sera calculé au prorata des cours effectivement dispensés.

Article 3 : le calendrier annuel

Les cours débutent au mois de septembre et se terminent au mois de juin de la saison en cours. Les dates de début et fin des cours sont précisées lors de l'inscription. Les cours d'instruments et de chant ainsi que les répétitions des groupes rock se calent sur le calendrier scolaire. Les répétitions des groupes « rock vacances » et celles de l'Ensemble Vocal ont lieu pendant les vacances scolaires de Noël, de Printemps et de Pâques.

Il n'y pas de cours lorsque ceux-ci tombent un jour férié.

Article 4 : les absences

Les absences ne sont pas récupérables sauf en cas de force majeure. Les activités sportives, culturelles ou de loisirs ne sont pas considérées comme des cas de force majeure. Si l'absence est du fait du professeur ou si elle correspond à un cas de force majeure, elle donne lieu à une récupération du cours, en fonction des disponibilités du professeur et de l'élève.

Article 5 : l'inscription

L'élève s'inscrit pour l'année et s'engage à suivre les cours jusqu'au terme de la saison. Dans le cas contraire, aucun remboursement ne pourra être exigé. En cas d'inscription en cours d'année, le montant de celle-ci sera calculé au prorata du nombre d'heures de cours suivi et ce, à partir du premier jour du mois de l'inscription et ce mois sera dû en totalité.

Article 6 : les cours

Les élèves des cours de guitare, basse, batterie, clavier et saxophone bénéficient, pour la saison, de 30 cours individuels, d'une durée de 30 minutes chacun.

Les élèves du cours de chant bénéficient, pour la saison, de 15 cours individuels, d'une durée de 1 heure chacun.

L'heure et le jour du cours sont fixés par le professeur en fonction des souhaits émis par les élèves lors de l'inscription. Les horaires doivent être respectés, tout retard ne peut être rattrapé.

Article 7 : les ateliers « Groupes Rock » et « Ensemble Vocal »

Les groupes sont formés par les professeurs en fonction des inscriptions et du niveau de pratique des élèves. Le forfait global est fixé à 110 euros pour 8 heures de répétitions annuelles. L'inscription aux ateliers implique la présence obligatoire aux répétitions et au concert de fin d'année ainsi qu'à toutes les manifestations ou concerts organisés par l'Atelier, Apprendre & Jouer, pour lesquelles la présence des groupes est requise.

Article 8 : Responsabilité de l'Atelier

La responsabilité de l'Atelier vis-à-vis des élèves s'exerce à partir du moment où ces élèves pénètrent dans la salle de cours ou de répétition et jusqu'au moment où ceux-ci quittent cette salle.

A l'heure du cours ou de la répétition, les élèves mineurs seront accompagnés par leur(s) parent(s) ou un responsable légal jusqu'à la salle de cours ou de répétition. A la fin du cours ou de la répétition, ces élèves seront de nouveau pris en charge par leur responsable légal dès la sortie de cette salle.

J'accepte le présent règlement et les CGVU.

A Barberaz, le …../……../……

Signature de l'élève ou de son représentant légal, précédée de la mention « lu et approuvé ».